

# LES DROITS DE L'HOMME EN OTAGE ?

Le sinistre bâtiment de Derf Moulay Cherif haut lieu de torture sous Hassan II

AUJOURD'HUI, L'OPINION EST PLUS ALERTE ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS SE FONT PLUS DISCRÈTES. ENTRE ENJEU POLITIQUE ET RÉALITÉ DE LA SOUFFRANCE HUMAINE, LE PARI DES DROITS DE L'HOMME EST POURTANT LOIN D'ÊTRE GAGNÉ

PAR SAMI LAKMAHRI

**C**'est à la communauté internationale et son influence grandissante que l'on doit les premiers coups de projecteurs sur la situation des droits humains au Maroc. Entre complaisance économique et devoir de rendre des comptes aux opinions internes, des pays comme la France réagissent timidement, dans les années 1980, aux dérives autoritaires du régime hassanien. Dès lors, la notion de défense des droits humains fait (trop) brusquement son apparition sur la scène politique marocaine. Une nouvelle arme dans l'interminable bataille que se livrent la monarchie et les partis d'opposition. Dans chacun des deux camps, on s'organise en créant des structures chargées d'une question devenue enjeu politique majeur. En 1990, l'Etat crée le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH). Son objectif annoncé est de veiller au respect des droits humains

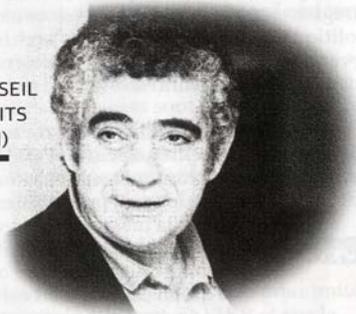
dans un pays sévèrement blâmé sur ce point. Des ouvrages critiques comme celui de Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, contiennent des révélations embarrassantes et trop visibles à l'étranger. Ce « geste » est perçu par l'opposition marocaine et les associations telles que l'AMDH (Association marocaine des droits humains) comme insuffisant, voire manipulateur. Dans l'autre camp, on accuse les associations de faire le jeu des partis politiques d'opposition. Dans ce climat délétère, les dénonciations se poursuivent mais les progrès ne sont guère significatifs. Le Forum vérité et justice est fondé en 1999 pour dépasser ces clivages et redonner du crédit au combat pour le respect des droits de l'homme. Malgré l'échec de son action dans la continuité, l'initiative est judicieuse et laisse présager un meilleur traitement de l'épineuse question. Un espoir légitimé avec la création, en 2004, de l'Instance équité et réconciliation

(IER), chargée, comme son nom l'indique, de tourner définitivement la page de la barbarie politique, indigne d'un pays qui clame haut et fort sa modernité sous la bannière de l'Etat de droit. Au fur et à mesure du travail effectué, le Maroc découvre, horrifié, une partie de la sombre histoire du traitement infligé à ceux que le régime considère comme des « parasites ». Parallèlement, les agissements douteux des partis nationalistes jusqu'en 1961 sont dénoncés. Quelques années avant la mort de Hassan II, le régime laisse planer l'espoir que le temps des violations est révolu. L'avènement d'un nouveau roi inaugure également une nouvelle ère,

où la peur se mue en force d'expression libre et pluraliste. Force est de constater le regain d'une politique sécuritaire à partir de 2003, signe des doutes qui traversent les sphères du pouvoir. La multiplication des supports médiatiques, et donc des dénonciations des violations des droits humains, laisse aujourd'hui un champ de manœuvre réduit à ceux qui pensent que l'intimidation reste le meilleur moyen de sauvegarder leur assise politique. Le travail de mémoire réalisé par les militants des droits de l'homme et par l'Instance équité et réconciliation est certes encourageant, mais gare au passé, qui éclipse le présent. ▀

## « NOUS NE POUVONS PAS AFFIRMER QUE LA TORTURE EST DÉFINITIVEMENT ÉRADICUÉE »

**DRISS EL YAZAMI**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)



## « MAJESTÉ, NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE DES TECHNOCRATES TEINTÉS DE ROUGE »

**MUSTAFA MIFTAH**  
ANCIEN DÉTENU POLITIQUE, MEMBRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ (PSU)



&

**Driss El Yazami, vous avez plusieurs casquettes, notamment celles du CCME et du CNDH. Est-ce à dire que la lutte pour les droits de l'homme ne mérite pas toute votre attention ?**

**Driss El Yazami :** Il faut effectivement assurer le plus rapidement possible la relève au CCME et nous y travaillons. Néanmoins, le lien avec mon activité dans le domaine des droits de l'homme est évident : l'approche de la question migratoire doit être fondée sur le droit international des droits de l'homme et les différentes conventions signées par le Maroc, notamment la Convention pour la protection des droits des migrants, qu'il faut d'ailleurs appliquer. Cela constitue une sorte de boussole pour nous.

**De quand datent les débuts de la « bataille » pour les droits humains au Maroc ?**

**Mustafa Miftah :** Au départ, les opposants à Hassan II ont lutté sur le plan politique. L'exercice même de l'opposition se déroulait au parlement, dans la rue, dans les réunions, aussi lors des procès politiques. La question des droits de l'homme n'était pas séparée du reste du combat politique. Les défenseurs des droits de l'homme se sont organisés en entités plus précises avec la création de l'AMDH en 1979 (Association marocaine des droits humains), puis de l'OMDH (Organisation marocaine des droits humains), et surtout avec les débuts du processus qui a abouti à la création du Forum vérité et justice. C'est à partir de ce moment-là que les droits de l'homme sont devenus une notion à part entière. Ses acteurs restent des militants politiques de gauche pour la plupart, mais d'autres citoyens qui ne sont ni encartés, ni militants, se sont aussi joints au combat. Nous avons assisté par la suite à la création

Août - septembre 2011

► d'associations qui ont choisi de défendre les droits de l'homme à travers des thématiques plus particulières, comme les prisonniers politiques.

**Avec la multiplication des structures chargées de lutter pour la défense des droits humains, l'action ne perd-elle pas en efficacité ? Ces structures ne sont-elles pas des coquilles vides ?**

**D.E.Y. :** L'action pour le respect des droits de l'homme exige, au Maroc comme ailleurs, au moins deux acteurs : un Etat et des citoyens actifs. Je constate que nous avons un Etat dynamique en la matière, qui prend des initiatives (création de l'Instance équité et réconciliation et du CNDH, Moudawana, Plan national d'action pour les droits de l'homme, etc.) et une société civile multiple et diversifiée, qui se spécialise de plus en plus. Ce n'est pas un éclatement mais une évolution vers la professionnalisation et la proximité avec les acteurs et les populations. C'est aussi et surtout une propension des citoyens vers l'engagement immédiat, concret et un révélateur des mutations des formes et des contenus de l'engagement. C'est d'ailleurs une évolution que l'on constate dans de nombreuses sociétés.

**M.M. :** La diversité ne me dérange pas. Il y a beaucoup d'initiatives qui peuvent converger, y compris sur des thématiques particulières. En ce moment, nous avons l'exemple du débat sur la peine de mort. Avec le CCDH (Conseil consultatif des droits de l'homme), devenu le CNDH, je ne pense pas que l'Etat a été totalement sincère, il a simplement cédé à une demande de l'opposition. Son but était de trouver un consensus avec les partis d'opposition qui réclamaient un geste en faveur des droits de l'homme. La réponse est évidemment incomplète, preuve en est la non-inculpation des responsables de violations massives des droits de l'homme au moment de la création du CCDH en 1990. Il est vrai que cette dimension politique a desservi, à mon sens, les premiers combats en faveur des droits de

## « CEUX QUI VEULENT SE PASSER DE L'ETAT NE VEULENT PAS, AU FOND, TRAVAILLER SUR LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME »

DRISS EL YAZAMI

l'homme. Il fallait d'abord être un opposant politique pour avoir la légitimité de militer pour les droits humains. Il a donc fallu attendre le début des années 1980 pour voir des personnalités de gauche s'intéresser au sort d'opposants pas forcément de leur camp.

**Peut-on accuser la gauche de défendre le sort de ces opposants pour en faire un cheval de bataille politique ?**

**M.M. :** Je ne pense pas. Les partis de gauche se sont intéressés de près aux violations commises à l'encontre des islamistes qu'ils considéraient pourtant, dès les années 1980, comme des ennemis politiques. Il faut avouer que le sort des militaires détenus au bagne de Tazmamart ne nous a mobilisés qu'à la fin des années 1980. C'est d'ailleurs grâce à des militants de gauche que la question de Tazmamart a été soulevée, notamment Mohamed Bensaïd Aït Idder, qui a fait exploser la bombe en plein parlement, en 1991. La

particularité marocaine repose sur la création du Forum vérité et justice en 1999, une organisation syndicale mais également chargée de la défense des droits de l'homme. C'est la première à avoir fait une estimation des indemnités qui doivent être allouées à ceux qui ont subi la prison et la torture pour des raisons d'opinion. Un travail préalable à celui de l'IER et qui a réussi à rassembler tous les mouvements autour d'une solution concertée. Le but était de solder les violations des droits de l'homme au Maroc.

**Comment lutter aujourd'hui contre les violations massives des droits de l'homme, héritage des années de plomb ?**

**D.E.Y. :** Je crois nécessaire de passer de la mémoire à l'Histoire, et que la mémoire politique devienne un matériau pour que les historiens fassent leur travail d'une façon rigoureuse et pluraliste. La création des Archives du Maroc, le master d'histoire du temps présent, développé avec la Faculté des lettres de Rabat, ou la création future du Musée du Rif constituent à cet égard les premiers jalons d'un long processus. Un exemple pour illustrer cette urgence : Tazmamart a été évoqué publiquement pour la première fois lors du premier voyage de François Mitterrand au Maroc, en 1982. Avec Rachid El Manouzi, nous avons contribué au tournage de deux émissions sur la situation des prisons au Maroc, diffusées à l'époque par Antenne 2. Même l'histoire du combat en faveur des droits de l'homme doit être écrite. La mémoire est toujours subjective, forcément partielle et partielle. L'écrire passe d'abord par le recueil et l'enregistrement des témoignages oraux, ensuite par une politique de rassemblement des archives écrites, puis l'intervention académique. L'IER a amorcé ce travail qui se poursuit autrement maintenant.

**M.M. :** Pour ma part, je me souviens du travail de collecte fourni par Driss Benzekri au sein de l'OMDH, avec l'aide d'Ahmed Ouïhman, avant même la création du Forum vérité et justice. Nous avons donc au préalable essayé de faire

parler la mémoire, c'est-à-dire les victimes. Il y a eu beaucoup d'écrits, j'ai moi-même raconté dans une lettre ouverte à ma fille ce qui m'est arrivé. Il est vrai que l'histoire des droits de l'homme n'a pas fait l'objet d'un travail historique scientifique. Pour revenir sur la crise du Forum qui vient d'être évoquée, j'aimerais préciser qu'elle

est intervenue avant la nomination de Driss Benzekri, lors du congrès où la question de l'instrumentalisation par les partis politiques a été soulevée. Nous ne voulions pas un mode de fonctionnement comme celui de l'OMDH et l'AMDH. Je me souviens, en tant que président du débat lors du congrès, que les indépendants et les partisans n'étaient pas d'accord. Mohammed Sebbar en a profité pour devenir le numéro 1. Driss Benzekri est resté membre du conseil national. Tous les autres initiateurs de l'expérience du Forum ont fait un pas en arrière. Beaucoup d'anciens prisonniers politiques cherchaient une manière de servir la collectivité d'une façon nouvelle. L'occasion nous a été offerte avec cette histoire de CCDH, que nous avons vécue comme une humiliation. Figurez-vous que l'un des membres éminents du premier CCDH était une personne qui nous avait jugés lors du fameux procès politique de 1977 (Ahmed Afazaz, président de la Cour, ndlr) et qui a infligé des siècles

de prison aux opposants. C'est évidemment ma version de l'Histoire, ma propre mémoire.

**Maintenez-vous ce genre de critiques en ce qui concerne l'actuel CNDH ?**

**M.M. :** Non, je pense que nous avons pu arracher des acquis indéniables, et ce grâce au combat et à la persévérance de quelques personnes. Certaines sont décédées, d'autres continuent la lutte, chacune à sa place. Il y a eu bien sûr des débats, parfois assez vifs, entre les acteurs des droits de l'homme, mais nous sommes tous unanimes sur l'application des recommandations de l'IER, par exemple.

**Driss El Yazami, ces recommandations vont-elles être appliquées ?**

**D.E.Y. :** Je constate avec plaisir qu'il y a une unanimité nationale et internationale à propos de l'IER et sur la pertinence de ces recommandations et la nécessité de leur

**« L'UN DES MEMBRES ÉMINENTS  
DU PREMIER CCDH ÉTAIT UNE PERSONNE QUI  
NOUS AVAIT JUGÉS LORS DU FAMEUX PROCÈS  
POLITIQUE DE 1977 » MUSTAFA MIFTAH**

mise en œuvre. C'était loin d'être le cas lors de la création et du travail de l'IER. Quant à la mise en œuvre, permettez-moi de dire que le processus a commencé quasi immédiatement après la fin des travaux. Tout le volet sur la réparation individuelle (indemnités, protection sociale, intégration) est quasiment achevé. Le programme de réparation communautaire se développe avec la participation de plus de dix coordinations provinciales. Ce processus vient de connaître, avec la révision constitutionnelle, un pas décisif avec la constitutionnalisation des recommandations

institutionnelles de garantie de non-répétition des violations graves des droits de l'homme.

**Certaines critiques subsistent, notamment sur le montant des indemnités...**

**D.E.Y. :** Si l'on considère les indemnités versées par le gouvernement de M. Youssoufi aux détenus libérés, puis par l'Instance d'arbitrage indépendante et enfin par l'IER, je crois pouvoir dire que dans le cadre de la justice transitionnelle, aucun autre pays n'a autant indemnisé que le Maroc. Je conçois aussi que des victimes estiment qu'aucun montant ne peut effacer les séquelles de ce qu'elles ont subi. D'où l'importance de la démarche entreprise par l'IER, qui a réfléchi en termes de réparation matérielle, symbolique et politique. Les audiences publiques, la reconnaissance par l'Etat de la violation, inscrite en toutes lettres dans la décision arbitrale, la préservation de la mémoire et les réformes politiques sont autant de formes de réparation.

**L'action de l'Etat en faveur des droits de l'homme est souvent remise en cause. On l'accuse soit de faire diversion, soit de vouloir apaiser une partie de l'opposition. Qu'en pensez-vous ?**

**D.E.Y. :** Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le droit international des droits de l'homme a pu avancer chaque fois qu'il y a eu une alliance entre trois acteurs différents : des Etats, des experts indépendants et des organisations non gouvernementales, autrement dit la société civile. A l'origine de toute convention internationale et de toute avancée en matière de droits de l'homme, il y a cette alliance. Il ne faut pas oublier que ce sont les Etats qui adoptent et qui ratifient au final ces conventions. Ceux qui veulent se passer de l'interaction avec l'Etat ne veulent pas au fond travailler sur la question des droits de l'homme.



## MEMOIRE Un musée pour le Rif

Avant même son inauguration, et malgré l'implication de Mohammed VI, le musée du Rif fait déjà polémique

**I**nscrit dans les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), le musée du Rif sera bientôt une réalité. C'est ce qui a été annoncé lors du colloque organisé les 15 et 16 juillet dernier à Al Hoceïma. Le projet de la création d'un tel musée a fait l'objet d'une importante couverture médiatique. Dans un message adressé aux participants, Mohammed VI a évoqué « la nécessité d'attacher l'intérêt qu'il faut à la sauvegarde de la mémoire collective des Marocains ». Le Palais a apporté tout le soutien financier et logistique nécessaire à la réalisation du musée du Rif. Par

ailleurs, le caractère innovant du futur musée est vanté par le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) par l'intermédiaire de son président, Driss El Yazami. « La démarche est inédite. Nous avons décidé de projeter le musée hors les murs, c'est-à-dire en interaction avec des sites historiques majeurs à Nador et ailleurs dans la région, le tout dans une logique moderne de la muséologie », nous a-t-il expliqué. Les archéologues font état de 200 sites répertoriés dans le Rif. Le président du CNDH souligne également « la grande qualité scientifique du travail sur le patrimoine matériel et

immatériel fourni à l'occasion de la réalisation du musée du Rif ». Un travail réalisé par un grand nombre d'instituts de recherche universitaire, avec la contribution de l'Association marocaine de la recherche historique. Néanmoins, l'absence de membres de la société civile désole l'analyste politique Mimoun Charqi, co-auteur de *La Guerre Chimique contre le Rif* : « Les acteurs directement impliqués n'ont fait l'objet d'aucune sollicitation en vue de ce colloque ». Pourtant depuis la création de l'IER, plusieurs groupes comme celui consacré à la recherche sur Abdelkrim El Khattabi ont participé aux

réunions sur le thème du travail de mémoire dans le Rif. Mimoun Charqi, tout en admettant la nécessité d'une telle mesure, dénonce « un coup de communication des institutions officielles. Même des étrangers ont été conviés, au contraire d'acteurs locaux, bien plus concernés ». Une polémique qui pourrait être transposée dans le futur projet de musée consacré à la mémoire de la région du Sahara, objet d'un colloque similaire prévu le 17 décembre prochain à Dakhla. Cette fois, le projet est politiquement plus sensible et le moindre faux pas pourrait faire l'objet d'un débat bien plus engagé. ▀